

RM_261638_06_AOO – retransmission conseils

Réponses aux questions en cours de consultation

Numéros	Questions	Dates et heures du dépôt	Réponses
1	La collectivité dispose t'elle d'une plateforme de diffusion mise à disposition du futur titulaire ? Si le développement d'une nouvelle plateforme est demandé le délai de 4 semaines est-il maintenu ou peut-il être adapté ?	03/07/2026 10:39:00	La collectivité ne dispose pas d'une plateforme de diffusion qu'elle mettrait à disposition du futur titulaire. Il appartiendra au titulaire de concevoir, développer et exploiter la plateforme de diffusion décrite au CCTP, dans les conditions prévues à l'article 6.1. La collectivité estime ce délai adapté aux prestations attendues, celui-ci ayant été respecté dans le cadre des précédents marchés exécutés pour ce besoin.